



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSSELIN, DUCHON, BULLIER, ERMACORA.
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, MAROTTE.

Absents excusés : Madame DULONGPONT donne pouvoir à Monsieur CAPRONI.
Madame LOPES donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.
Madame MECHIN donne pouvoir à Madame GOSSELIN.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame DUCHON.
Monsieur RIH donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 15

Réf : 2024/01/3 – **OBJET : Organisation d'un séjour ANCV séniors en vacances en 2024**

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré,

VU l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

DELIBERE

Article 1 : Décide d'autoriser à l'unanimité Madame le Président à signer tous les documents relatifs à l'organisation d'un séjour ANCV séniors en vacances.

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240125-2024-01-3-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2024

Article 2 : Dit que les dépenses afférentes seront inscrites au Budget Primitif 2024.

Dit que les dépenses afférentes sont inscrites au Budget Primitif 2024.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture
le : 29.01.2024.....
et par publication en ligne
le : 29.01.2024.....

Saint-Cyr-l'Ecole,
le : 29.01.2024.....

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 29 janvier 2024

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 25 janvier 2024
Délibération n° 2024/01/3

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240125-2024-01-3-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2024